



147, rue de l'Université
75338 PARIS CEDEX 07

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

Objet : Travaux pour installer 12 poulaillers expérimentaux composés chacun d'une cabane d'élevage, d'un jardin d'hiver et d'un parcours extérieur clôturé sur le site du Magneraud à Saint Pierre d'Amilly (17)

*Date et heure limites de réception des plis : **vendredi 4 septembre 2026 à 15 heures***

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	OBJET DE LA PROCÉDURE	3
3.	TYPE DE CONSULTATION	3
4.	STRUCTURE DU MARCHÉ	3
4.1.	Décomposition en lots	3
4.2.	Découpage en tranches	3
4.3.	Variantes	3
5.	DURÉE DU MARCHÉ	4
6.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
7.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	4
7.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres	4
7.1.1.	Pour la partie « candidature »	4
7.1.2.	Pour la partie « Offre »	5
7.2.	Transmission et réception des offres	5
7.2.1.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire	5
7.2.2.	Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée	6
8.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	6
8.1.	Appréciation des capacités	6
8.2.	Critères d'attribution	7
9.	NÉGOCIATION	7
10.	MODE DE RÈGLEMENT	7
11.	DOCUMENTS A PRODUIRE PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI	8
12.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ	8
13.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8
13.1.	Renseignements d'ordre technique	8
13.2.	Renseignements d'ordre administratif	8
14.	VISITE FACULTATIVE	9

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
Centre de Recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers
RD 150 – Le Chêne - CS 80006
86600 LUSIGNAN

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCÉDURE

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

Travaux pour installer 12 poulaillers expérimentaux composés chacune d'une cabane d'élevage, d'un jardin d'hiver et d'un parcours extérieur clôturé.

Implantation sur le site du Magneraud à Saint Pierre d'Amilly (17).

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et ses annexes éventuelles.

3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123- 1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande publique.

4. STRUCTURE DU MARCHE

4.1. Décomposition en lots

La présente consultation est décomposée en 3 lots, traités en marchés séparés et définis comme suit :

N° du lot	Description du lot
1	VRD
2	Clôtures
3	FTE - Assainissement

Une entreprise peut soumissionner pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots ; chaque lot fera l'objet d'une offre et d'un marché séparés.

Les offres seront appréciées lot par lot. Les offres variant en fonction du nombre de lots susceptibles d'être obtenus par une entreprise ne sont pas acceptées.

4.2. Découpage en tranches

Le marché fait l'objet d'une seule tranche.

4.3. Variantes

Les variantes ne sont pas admises par le maître d'ouvrage.

5. DURÉE DU MARCHÉ

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est indiqué dans le calendrier prévisionnel joint dans le DCE (8 semaines à compter de la notification des marchés, y compris période de préparation et congés opérations de réception).

Les délais d'exécution propre à chacun des lots seront déterminés dans les conditions spécifiées à l'article 4 du C.C.A.P.

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

7.1.1. Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après.

Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- 1) La lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
- 2) La déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;
- 3) En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les **cinq** dernières années.
- 4) La (les) déclarations de sous-traitance – formulaire DC4 (le cas échéant)
- 5) Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou comprenant un plan de redressement.
- 6) Des certificats de qualification : selon précision dans les CCTP.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour

- ***Chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;***

- *Chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations.*

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

7.1.2. Pour la partie « Offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- L'Acte d'Engagement à compléter, dater et signer (un par lot)
- La DPGF correspondant
- Un mémoire technique dans lequel devront apparaître tous les éléments demandés dans le C.C.T.P. en fonction des lots ainsi que les informations sur l'organisation du chantier, les moyens et les effectifs affectés.
- Le calendrier prévisionnel du projet dûment signé
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)

7.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

7.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour l'INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

7.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

MAPA – Travaux pour installer 12 poulaillers

COPIE DE SAUVEGARDE – LOT N°.....

« NE PAS OUVRIR »

(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE - Centre de Recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers
RD 150 – Le Chêne - CS 80006
86600 LUSIGNAN

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

8.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés :

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7.1.1).

8.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères hiérarchisés suivants :

<u>Valeur technique</u> La valeur technique visant à définir la qualité de la prestation proposée par le candidat sera évaluée selon les documents fournis avec une note de 60 répartie comme suit : - Organisation sur le chantier, moyens mise en œuvre, effectifs affectés, sécurité-hygiène sur chantier à l'opération = 25 points - Performance des équipements, matériels et matériaux mis en œuvre, note environnementale comprenant la gestion des déchets = 10 points - Délais d'intervention = 25 points	60 points
<u>Coût des travaux</u> Concernant les offres acceptables (non anormalement basses), l'analyse se fera sur la base des éléments suivants : La note de l'offre A est calculée selon la formule : $Na = Oa / Omd \times 40$. Dans laquelle Omd représente le montant de l'offre la moins-disante et recevable par rapport aux critères techniques, Na la note de l'offre A, Oa le montant de l'offre A. Le montant retenu de Oa et de Omd est le prix forfaitaire indiqué à l'AE de chaque offre considérée.	40 points

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

L'administration, dès que son choix sera fait, avisera les autres candidats du rejet de leurs offres.

9. NÉGOCIATION

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché avec les trois candidats les mieux placés selon les critères spécifiés à l'article 8.2. La négociation pourra prendre la forme de questions/réponses échangées avec les candidats.

10. MODE DE RÈGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire dans l'attente de la production des documents listés ci-après.

Dans le cas où ce candidat ne produirait pas dans les délais prévus les documents demandés, le Pouvoir Adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la demande de INRAE, les pièces suivantes :

- 1) Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois, (ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM (Registre des Métiers), ou à défaut un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente, ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).
- 2) La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.
- 3) Une attestation de régularité fiscale pour l'exercice n-1 à la date de demande de INRAE
- 4) Une attestation de vigilance URSSAF, datant de moins de 6 mois

Les candidats **peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ** avec les autres pièces demandées à l'article 7.1.1 ci-dessus.

Ces pièces seront également fournies par chaque co-traitant ou sous-traitant.

12. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser jusqu'au 2 septembre 2026 à INRAE de préférence sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE), ou à :

13.1. Renseignements d'ordre technique

Responsable Travaux Bet Synergéo – Mme Sandrine BAULAND. Demande par mail à bet@syner-geo.fr

Responsable Travaux INRAE – Mr Philippe PETIT. Demande par mail à Travaux-N-Aquitaine-Poitiers@inrae.fr

13.2. Renseignements d'ordre administratif

Service Achats / Marchés – Michèle BERNARD

05 49 55 60 00 - achat-N-Aquitaine-Poitiers@inrae.fr

14. VISITE FACULTATIVE

Il est précisé que la visite du site est facultative. Cette visite doit permettre au candidat, préalablement à son offre, de se rendre compte par lui-même de l'ensemble des caractéristiques du site et des difficultés éventuelles liées à son intervention de proposer une prestation adaptée.

Les dates suivantes sont programmées :

Le **vendredi 28 août 2026 à 14 h** à l'accueil du site du Magneraud à St Pierre d'Amilly

Le **mardi 1^{er} septembre 2026 à 14 h** à l'accueil du site du Magneraud à St Pierre d'Amilly

Les candidats devront **confirmer leur présence** à minima la veille de la visite auprès du service travaux à l'adresse :

Travaux-N-Aquitaine-Poitiers@inrae.fr

Établi à Lusignan, le 23 juillet 2026